

2018 DEVE 95 Adoption du rapport issu des travaux de la mission « Animaux en ville »

**PROJET DE DÉLIBÉRATION
EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, le regard de la société a évolué sur les animaux. La preuve en est l'adoption, en janvier 2015, d'un nouveau statut pour les animaux dans le Code civil. Les animaux sont dorénavant reconnus comme êtres sensibles dans le Code civil, le Code rural et le Code pénal. En 2016, l'adoption de la loi sur la reconquête de la biodiversité a fait disparaître la notion d'espèces animales « nuisibles » du Code de l'environnement, révélant une nouvelle fois l'évolution de la perception de la société vis-à-vis des animaux et notamment du rapport entre l'humain et l'animal.

La science a également participé à faire évoluer notre relation aux animaux en révélant leurs grandes sensibilité et compétences. Treize neuroscientifiques d'institutions de renommée telles que Caltech, le MIT ou l'Institut Max Planck, en présence du scientifique Stephen Hawking, ont signé, en 2012 à Cambridge, un manifeste revendiquant l'existence de conscience chez de nombreux animaux (mammifères, oiseaux entre autres). En outre, de nombreux articles scientifiques concernant la vie sociale, la communication, la coopération ou encore l'anticipation chez les moutons, les cochons ou bien les oiseaux sont également publiés chaque année.

Avec ces nouvelles considérations, la question animale est devenue une question sociétale et en tant que ville où de nombreux animaux, sauvages et domestiques, vivent et cohabitent avec les Parisien.ne.s, il était de notre responsabilité de nous y intéresser. En effet, Paris compte aujourd'hui plus de 1300 espèces animales sauvages parmi lesquelles plus de 150 espèces animales protégées au niveau régional ou national : le grand paon de nuit, la grenouille agile, le rouge-gorge familier, la pipistrelle commune ou encore le hérisson d'Europe. Environ 200 000 chats et 100 000 chiens, mais aussi des nouveaux animaux de compagnie comme des lapins, partagent la vie des Parisien.ne.s. Grâce au déploiement de la ferme mobile depuis 2016 et à l'aménagement de fermes urbaines pédagogiques au parc Kellermann (13^e) et au parc Suzanne Lenglen (15^e) qui ouvrira prochainement au public, la Ville de Paris permet aux Parisien.ne.s de découvrir également des animaux de ferme, telles que des chèvres, des moutons ou bien des dindons.

A la suite de l'adoption du vœu de l'Exécutif parisien au Conseil de Paris de septembre 2016, la mission « Animaux en ville », présidée par mon adjointe Pénélope Komitès, a débuté ses travaux en février 2017, avec comme objectif de proposer des préconisations afin de faire de Paris une ville accordant toute leur place aux animaux. Cette mission a permis de faire l'état des lieux des conditions de vie des animaux à Paris et de recueillir les propositions des élu.e.s du Conseil de Paris, des Parisien.ne.s et des acteurs du territoire. La mission a procédé à l'audition de l'ensemble des acteurs intéressés et concernés par l'animal à Paris lors de huit réunions thématiques et trois visites de sites. Sept groupes de travail réunissant les associations intéressées par les thèmes abordés ont également été organisés afin qu'elles réfléchissent ensemble à des recommandations. Plus de 200 participants ont ainsi pris part aux travaux de la mission. En complément, la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée » a été ouverte de début mai à fin juin 2017 afin que tou.te.s les Parisien.ne.s puissent également apporter leurs propositions.

Plus de 200 contributions ont ainsi été proposées lors des travaux de la mission, permettant d'élaborer la stratégie et un recensement des actions menées par différentes collectivités locales a été effectué au cours de l'année 2018.

Le rapport de synthèse des travaux de la mission « Animaux en ville » détaille les réglementations internationale, européenne et française concernant la gestion, le bien-être et la protection des animaux, sauvages et domestiques. Il précise également la répartition des compétences pour ces sujets, entre la Ville de Paris et l'État. Il énonce ensuite les actions menées par la Ville de Paris afin de permettre aux animaux de mieux y vivre. Il propose enfin une stratégie, basée sur les travaux de la mission, afin de faire de Paris une ville accordant toute leur place aux animaux.

La stratégie a été élaborée autour de quatre axes, déclinés en quinze objectifs et en soixante et une préconisations permettant d'aborder avec ambition l'ensemble des enjeux soulevés lors des travaux de la mission « Animaux en ville ».

Mieux informer et mieux communiquer sur la place des animaux en ville (21 préconisations)

Permettre aux animaux de mieux vivre à Paris suppose que l'ensemble des acteurs du territoire parisien s'empare de la question des animaux et de leur bien-être.

Il s'agit de mettre en œuvre un pilotage concerté et coordonné sur la question des animaux en instaurant un référent « Animal en ville » et des référents pour chaque direction de la ville de Paris, un comité de pilotage de la stratégie et un comité stratégique annuel. Des outils de communication seront diffusés auprès des Parisiennes et des Parisiens afin de les informer notamment des actions municipales, des dispositions réglementaires applicables à Paris concernant les animaux domestiques et sauvages et des besoins physiologiques des principaux animaux de compagnie. Une Fête des Animaux sera organisée annuellement afin de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens, notamment les enfants, aux enjeux de la présence d'animaux en ville. Une première édition de la Fête des Animaux s'est d'ailleurs tenue le 3 octobre dernier dans le Parc de Bercy. Une vingtaine d'associations et d'organismes ont ainsi pu présenter au public leurs activités en faveur du bien-être animal. Des activités autour des animaux seront proposées aux enfants lors des temps péri et extrascolaires. Le rôle de support de sensibilisation au bien-être animal de la Ferme de Paris sera renforcé en développant notamment une sensibilisation à l'éthologie et aux besoins biologiques des espèces animales présentes.

Promouvoir le respect et le bien-être des animaux (9 préconisations)

Outre les animaux de compagnie et la faune sauvage, des animaux prennent part à des activités se déroulant sur le territoire parisien : promenades à poneys ou gardiennage par exemple. Il s'agit de promouvoir et de s'assurer du bien-être de ces animaux en prévoyant des clauses dans les marchés publics, les concessions et les autorisations administratives de la Ville de Paris. En outre, le personnel municipal concerné sera formé au respect du bien-être animal.

Le dialogue engagé avec les circassiens installés à Paris sera poursuivi afin d'accompagner leur reconversion sociale et économique pour des spectacles sans animaux sauvages, dans un délai raisonnable à déterminer avec ces derniers.

Une procédure inter-directions, en lien avec la Préfecture de Police, sera mise en œuvre afin d'agir rapidement contre les occupations illégales du domaine public par des cirques.

Renforcer la place de l'animal domestique en ville (19 préconisations)

Il s'agit d'aménager et de partager l'espace public de manière à ce qu'il permette une cohabitation durable entre les Parisien.ne.s et les animaux domestiques.

Les allées des parcs ne comportant pas d'aires de jeux ou signalés comme tels seront accessibles aux chiens tenus en laisse et non dangereux (c'est-à-dire les chiens classés catégories 1 et 2). Il sera possible de promener son chien en liberté dans certains espaces délimités des bois parisiens. Des espaces canins seront aménagés sur l'ensemble du territoire parisien et un trophée du bien-être animal « dog-friendly » à destination des commerces, restaurants ou entreprises sera organisé. Ces actions s'accompagneront d'une sensibilisation des propriétaires d'animaux de compagnie à la réglementation à respecter et aux bonnes pratiques à adopter (identification, stérilisation, tenue en laisse, ramassage des déjections par exemple). La Ville de Paris sollicitera également le Préfet de Police afin que ses services traitent les situations

impliquant des chiens dangereux dans l'espace public parisien (non respect de la réglementation imposant la tenue en laisse et la muselière, contrôle des permis de détention, etc.). Quelques conventions avec les associations seront mises en place afin d'autoriser et d'encadrer l'installation d'abris à chats errants dans quelques lieux. Il sera étudié en lien avec la Préfecture de Police un mode de gestion partagé de la population de chats errants (identification, stérilisation, relâche ou adoption). Une charte « Patte verte » visant à accueillir les chats et les chiens (excepté les chiens classés catégories 1 et 2) sera expérimentée dans les jardins partagés le souhaitant, à travers une convention, en lien avec les mairies d'arrondissement. La Ville de Paris prendra également part à la lutte contre la maltraitance et l'abandon d'animaux en lien avec la Préfecture de Police.

Changer de regard sur la faune sauvage en ville (12 préconisations)

En lien avec les 30 actions du Plan Biodiversité 2018-2024, il s'agit de faire connaître la riche faune sauvage qu'accueille Paris, de la préserver, et d'inciter les Parisien.ne.s à connaître et à accepter certaines espèces animales qu'ils peuvent parfois trouver dérangeantes.

La Ville de Paris proposera aux animaleries présentes sur son territoire de signer une charte afin qu'elles s'engagent à garantir l'origine des animaux présentés et leur bien-être.

Les activités du Centre d'accueil de la faune sauvage de Maisons-Alfort (CEDAF) en faveur de la réhabilitation d'animaux sauvages blessés seront mises en lumière auprès des agents municipaux et des Parisien.ne.s.

Axe	Objectif	Préconisation
Mieux informer et mieux communiquer sur la place des animaux en ville	Mettre en œuvre un pilotage concerté et coordonné sur la place des animaux en ville	Créer une mission « Animal en ville »
		Instaurer un comité de pilotage du plan d'actions
		Instaurer un comité stratégique annuel
		Communiquer un bilan annuel des actions mises en œuvre au Conseil de Paris
	Informer les Parisien.ne.s sur la place des animaux en ville	Créer une page web dédiée aux animaux sur paris.fr
		Élaborer un vade-mecum de l'animal en ville
		Intégrer un item spécifique aux animaux dans l'application DansMaRue
	Sensibiliser les Parisien.ne.s sur la place des animaux en ville	Organiser un appel à projets visant à sensibiliser les Parisien.ne.s au bien-être animal
		Organiser annuellement une Fête des Animaux
		Organiser des cycles de conférences annuels sur la place des animaux en ville
		Promouvoir les services rendus par les animaux en ville
		Installer la ferme mobile dans des espaces verts près de centres hébergeant des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap
		Mettre en place un groupe de travail afin d'étudier les caractéristiques et l'emplacement de la stèle en hommage aux animaux morts pendant les grands conflits du XX ^{ème} siècle
	Sensibiliser les enfants sur la place des animaux en ville	Proposer des activités sur les animaux aux enfants
		Mettre à disposition des ateliers périscolaires et des centres de loisirs des kits pédagogiques sur l'animal en ville
		Proposer des cours de comportement animalier dans les centres de loisirs
Informer les établissements scolaires de la présence de la ferme mobile		

	Développer une sensibilisation au bien-être animal à la Ferme de Paris	Proposer des informations sur le bien-être des animaux de la ferme
		Étudier la mise en place de séances de zoothérapie à la Ferme de Paris en lien avec des spécialistes de la discipline
		Conseiller les personnes souhaitant développer un élevage urbain ou l'éco-pâturage
		Organiser des visites pédagogiques sur les lieux parisiens d'éco-pâturage
Promouvoir le respect et le bien-être des animaux	S'assurer du bien-être animal	Solliciter le Préfet de Police afin de diffuser les résultats des contrôles concernant le bien-être animal effectués par ses services dans les établissements détenant des animaux
		Soutenir les associations proposant des soins vétérinaires gratuits aux animaux de personnes défavorisées
		Mettre en place un groupe de travail avec les aquariums parisiens, sur la question du bien-être des animaux aquatiques
	Garantir le bien-être des animaux employés lors d'activités	Sensibiliser prioritairement le personnel municipal concerné au respect du bien-être animal
		Prévoir une clause de respect du bien-être animal dans les marchés publics de la Ville et ses contrats de concession
		Prévoir une clause de respect du bien-être animal dans les autorisations d'activités délivrées par la Ville
		Proposer à des associations de protection animale l'adoption des animaux réformés appartenant à la Ville
	Émettre une recommandation du Conseil de Paris sur la présence d'animaux sauvages dans les cirques à partir du cycle de travail engagé avec les circassiens	Poursuivre le dialogue engagé avec les circassiens pour accompagner leur reconversion sociale et économique pour des spectacles sans animaux sauvages, dans un délai raisonnable à déterminer avec ces derniers
		Mettre en œuvre une procédure inter-directions contre les occupations illégales du domaine public par des cirques et l'affichage illégal associé
	Renforcer la place de l'animal domestique en ville	Lutter contre la maltraitance et l'abandon des animaux
Soutenir l'adoption d'animaux présents dans les refuges et gérés par des associations de protection animale		
Informers les Parisien.ne.s sur les interlocuteurs compétents concernant le signalement de maltraitance animale		
Gérer la population de chats errants		Réaliser des campagnes régulières de recensement de chats errants
		Autoriser par conventionnement quelques abris pour chats errants
		Étudier la faisabilité d'un partenariat avec la Préfecture de Police et des associations sur la gestion des chats libres (identification, stérilisation, relâche/adoption)
		Étudier l'impact des chats errants sur la faune sauvage à l'échelle parisienne
Développer la place des chiens en ville		Diffuser la réglementation concernant l'accès aux chiens d'assistance dans les lieux publics
		Autoriser l'accès aux chiens tenus en laisse et non

		classés dangereux (non classés en 1ère ou 2e catégorie) aux allées des jardins ne disposant pas d'aires de jeux ou signalés comme tels et dans les bois parisiens
		Autoriser sous conditions la promenade en liberté dans les bois parisiens
		Réglementer les promenades professionnelles dans les bois parisiens
		Aménager des espaces canins sur l'ensemble du territoire parisien en lien avec les mairies d'arrondissement
		Expérimenter une charte « Patte verte » dans les jardins partagés qui le souhaitent, visant à accueillir par convention des chats et des chiens (excepté catégories 1 et 2)
		Renforcer les activités visant à la rencontre de chiens pour les personnes âgées dépendantes ou en situation d'handicap
		Solliciter IDF-Mobilités afin d'autoriser les chiens de grande taille dans les bus et les tramways
		Organiser un trophée « dog-friendly »
	Sensibiliser les propriétaires de chiens aux bonnes pratiques	Renforcer les ateliers d'éducation canine
		Maintenir, dans les axes prioritaires de la Ville, la verbalisation du non-ramassage des déjections canines
		Solliciter le Préfet de Police afin que ses services interviennent et traitent les situations impliquant des chiens dangereux dans l'espace public et qu'il adresse un bilan semestriel à la Maire de Paris de ces situations sur le territoire parisien
Changer de regard sur la faune sauvage en ville	Lutter contre le trafic d'animaux	Établir une charte avec les animaleries afin de garantir l'origine des animaux
		Solliciter le Préfet de Police afin de diffuser les résultats des actions menées pour contrôler l'origine des animaux présents dans des établissements et pour lutter contre les filières visant à fournir des animaux à des fins de mendicités
	Préserver la faune sauvage parisienne	Communiquer sur les actions du centre d'accueil de la faune sauvage de Maisons-Alfort (CEDAF)
		Informers les Parisien.ne.s ayant ramassé un animal sauvage blessé afin de les orienter vers des associations compétentes
		Mettre en place un partenariat avec le CEDAF pour organiser des relâches d'animaux sauvages parisiens soignés
		Sensibiliser prioritairement les agents municipaux concernés aux espèces animales sauvages présentes à Paris
		Organiser une exposition dans des parcs parisiens concernant certaines espèces animales spécifiques
	Gérer les populations d'espèces animales commensales	Relancer certains pigeonniers en lien avec les mairies d'arrondissement
		Aménager des espaces pour les pigeons sous quelques ponts, à titre expérimental
		Communiquer envers les Parisien.ne.s pour empêcher le nourrissage hors des pigeonniers

		Transmettre un bilan annuel aux mairies d'arrondissement concernant le pigeonier éventuellement présent sur leur territoire
		Étudier les populations parisiennes de corneilles et de goélands

Dans l'optique de faire de Paris une ville accordant toute leur place aux animaux, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport issu des travaux de la mission « Animaux en ville ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris